

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE FARGUES SAINT-HILAIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 24 septembre au 24 octobre 2018

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Fargues Saint-Hilaire

PIÈCES JOINTES au rapport d'enquête publique

- Décision du tribunal administratif du 5 juillet 2018
- Arrêté du 13 août 2018, prescrivant l'enquête publique,
- Avis d'enquête publique,
- Photos de l'affichage,
- Parutions presse,
- Copies d'écran du site de la mairie.

Commissaire Enquêteur : Pierre Roux

Destinataires :

Monsieur le maire de la Commune de Fargues Saint-Hilaire,
Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

05/07/2018

N° E18000086 /33

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 04/07/2018, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de la commune de Fargues Saint-Hilaire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

modification du plan local d'urbanisme de la commune de Fargues Saint-Hilaire ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Pierre ROUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la commune de Fargues Saint-Hilaire et à Monsieur Pierre Roux.

Fait à Bordeaux, le 05/07/2018

Le Président,

Pour expédition conforme
Le Greffier,



Jean-François DESRAMÉ

ARRÊTÉ

°°°°°°°°°°°°°°°°°°°°

Portant mise à l'enquête publique de la modification n°1 du PLU

A2018-289

Le Maire de Fargues Saint-Hilaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05 septembre 2016 ayant approuvé le P.L.U,

VU l'arrêté municipal en date du 17 avril 2018 ayant prescrit la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Fargues Saint-Hilaire,

VU la décision en date du 05 juillet 2018 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux désignant Monsieur Pierre ROUX en qualité de Commissaire Enquêteur,

CONSIDERANT les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRÊTE

Article 1 – Monsieur Bertrand GAUTIER, maire de la Commune de Fargues Saint-Hilaire et maître d'ouvrage, ouvre une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Fargues Saint-Hilaire du lundi 24 septembre 2018 au mercredi 24 octobre 2018 inclus.

Article 2 – Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 05 juillet 2018, a été désigné pour conduire cette enquête publique, Monsieur Pierre ROUX (retraité de l'industrie chimique appliquée à l'agriculture) en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3 – Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler ses observations, ses propositions et ses contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans un bureau situé face à l'accueil à la Mairie de Fargues Saint-Hilaire aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du lundi 24 septembre 2018 au mercredi 24 octobre 2018 inclus. Dans les mêmes conditions, un poste informatique sera également mis à la disposition du public pour permettre la consultation sur place du dossier d'enquête numérisé.

Accusé de réception en préfecture
033-213301658-20180810-A2018-289-AR
Date de télétransmission : 13/08/2018
Date de réception préfecture : 13/08/2018

Le public pourra également adresser par voie postale ses observations, propositions et contre-propositions à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Fargues Saint-Hilaire, 61 avenue de l'Entre Deux Mers, 33370 Fargues Saint-Hilaire.

En outre le dossier sera consultable durant toute la durée de l'enquête sur le site internet www.fargues-saint-hilaire.fr et les observations pourront être déposées par email sur mairie@fargues-saint-hilaire.fr avec en objet du message "enquête publique - modification du PLU de Fargues Saint-Hilaire" du lundi 24 septembre 2018 à 9 heures jusqu'au jeudi 24 octobre 2018 à 18 heures. Les observations déposées par email seront annexées sans délai au registre d'enquête.

Toutes les interventions du public seront tenues à la disposition au siège de l'enquête.

Article 4 – Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie, dans la salle du conseil municipal lors de ses permanences fixées comme suit :

- Le lundi 24 septembre 2018 de 09h00 à 12h00
- Le samedi 13 octobre 2018 de 09h00 à 12h00
- Le mercredi 24 octobre 2018 de 15h00 à 18h00

Article 5 – A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre d'enquête assorti le cas échéant, des documents annexés sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera dans la huitaine, le Maire de la commune de Fargues Saint-Hilaire et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Maire de la commune de Fargues Saint-Hilaire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 6 – Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée par le Maire au Préfet du Département de la Gironde et par le Commissaire Enquêteur au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions motivés du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et seront mis en ligne sur le site Internet de la commune. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

Accusé de réception en préfecture
033-213301658-20180810-A2018-289-AR
Date de télétransmission : 13/08/2018
Date de réception préfecture : 13/08/2018



Article 7 – Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché à la mairie et publié sur le site internet de la mairie ainsi que par tout autre procédé en usage dans la commune.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

Article 8 – Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet de la Gironde,
- Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Fait à Fargues Saint-Hilaire, le 13 Août 2018

Le Maire,
Bertrand GAUTIER

Exécutoire le : 13 AOUT 2018

Publié le : 13 AOUT 2018

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa réception par le représentant de l'Etat

Accusé de réception en préfecture
033-213301658-20180810-A2018-289-AR
Date de télétransmission : 13/08/2018
Date de réception préfecture : 13/08/2018



B



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE FARGUES SAINT-HILAIRE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de la Commune de Fargues Saint-Hilaire, par arrêté du 13 août 2018 a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du lundi 24 septembre au mercredi 24 octobre 2018 inclus à la mairie de Fargues Saint-Hilaire aux jours et heures habituels d'ouverture où le dossier et le registre d'enquête publique sont déposés.

Monsieur Pierre ROUX a été nommé commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Pendant la durée de l'enquête et selon les horaires d'ouverture de la mairie rappelés ci-après, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les mardi et jeudi de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, ainsi que sur le site internet www.fargues-saint-hilaire.fr. Un poste informatique est également mis à la disposition du public pour consulter le dossier numérisé.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet ou les adresser par email à mairie@fargues-saint-hilaire.fr avec en objet du message "*enquête publique - modification du PLU de Fargues Saint-Hilaire*" du lundi 24 septembre 2018 à 9 heures jusqu'au jeudi 24 octobre 2018 à 18 heures ou les adresser par correspondance à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Fargues Saint-Hilaire sise 61 avenue de l'Entre Deux Mers, 33370 FARGUES SAINT-HILAIRE.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, propositions et contre-propositions :

- Le lundi 24 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- Le samedi 13 octobre 2018 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 24 octobre 2018 de 15h00 à 18h00

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au Maire son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie pendant 1 an, seront mis en ligne sur le site Internet de la commune, et seront communiqués à toute personne qui en fera la demande dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

Le Maire, Bertrand GAUTIER



Affichage aux entrées de la ville







APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE
Services des Procédures Environnementales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC COEUR DE PRESQU'ILE
Réalisation d'une zone d'activités composite et matériaux innovants sur la commune de Gaillan-en-Médoc
Ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux

Une enquête publique est prescrite, du 26 septembre au 29 octobre 2018 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur l'utilité publique du projet de réalisation d'une zone d'activités composite et matériaux innovants sur la commune de Gaillan-en-Médoc.

Le projet, présenté par la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île, consiste en l'aménagement d'une zone d'activités composite et matériaux innovants, comprenant l'extension de l'usine existante, la création d'une pépinière d'entreprises et d'un centre de formation professionnelle (dédié aux matériaux composites) ainsi que d'une crèche et d'un restaurant.

Ces aménagements concernent une superficie d'environ 11,2 hectares. Le dossier est soumis à enquête publique au titre des articles L.1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et L.123-1 et suivants du code de l'environnement.

Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île, 10 place du Maréchal Foch 33340 Lesparre-Médoc, maître d'ouvrage, et plus spécifiquement auprès de M. Cédric NARBATÉ, (Tél. : 05 56 41 66 60 Courriel : c.narbate@medoc-cpi.fr), Chargé de l'Aménagement du Territoire.

Le public aura la possibilité, pendant la période indiquée ci-dessus, de prendre connaissance du dossier d'enquête comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, à l'accueil de la Mairie de Gaillan-en-Médoc, 2 rue de l'Hôtel de Ville :

- Les lundi et mardi : de 9 h à 12 h puis de 13 h 30 à 17 h,
- Le mercredi : de 9 h à 12 h,
- Les jeudi et vendredi : de 9 h à 12 h puis de 13 h 30 à 17 h.

Et depuis le poste informatique en accès libre mis à disposition par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, situé au rez-de-chaussée, hall d'accueil de la Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 puis de 13 h 30 à 17 h, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 puis de 13 h 30 à 16 h.

Par ailleurs, dans les mêmes conditions de délai, le dossier sera consultable sur le site internet des services de l'Etat en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr/rubriques/publications, « publications légales », « enquêtes publiques ».

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture de la consultation le 29 octobre 2018, au Commissaire Enquêteur :

- par écrit, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Gaillan-en-Médoc,
- par correspondance, à la Mairie de Gaillan-en-Médoc,
- par voie électronique, à l'adresse : ddtm-spe3@gironde.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au commissaire enquêteur désigné lors de ses permanences, seront consultables en mairie.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site des services de l'Etat en Gironde.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès du Préfet de la Gironde, autorité organisatrice (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service des Procédures Environnementales - Cité administrative - 2 rue Jules Ferry, BP 90 - 33050 Bordeaux Cedex) du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, et des observations formulées par le public pendant toute la durée de celle-ci.

Par décision du Président du Tribunal administratif de Bordeaux, M. Hubert BOU-TEILLER, ingénieur retraité du secteur viticole, a été désigné Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en Mairie de Gaillan-en-Médoc, les :

- mercredi 26 septembre 2018 de 9 h à 12 h,
- jeudi 4 octobre 2018 de 9 h à 12 h,
- jeudi 11 octobre 2018 de 13 h 30 à 17 h,
- mardi 23 octobre 2018 de 9 h à 12 h,
- lundi 29 octobre 2018 de 13 h 30 à 17 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur resteront à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sur le site internet des services de l'Etat en Gironde et en Mairie de Gaillan-en-Médoc.

Ces documents seront communiqués à toute personne qui en fera la demande au Préfet de la Gironde.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les travaux de réalisation d'une zone d'activités composite et matériaux innovants ou une décision de refus motivée.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Gironde et affiché en Mairie de Gaillan-en-Médoc et sur les lieux des travaux.

810133-0

www.echos-judiciaires.com



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE FARGUES SAINT-HILAIRE
MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de la Commune de Fargues Saint-Hilaire, par arrêté du 13 août 2018 a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du lundi 24 septembre au mercredi 24 octobre 2018 inclus à la mairie de Fargues Saint-Hilaire aux jours et heures habituels d'ouverture ou le dossier et le registre d'enquête publique sont déposés.

Monsieur Pierre FOUX a été nommé commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Pendant la durée de l'enquête et selon les horaires d'ouverture de la mairie rappelés ci-après, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête les lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, les mardi et jeudi de 14 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h, ainsi que sur le site internet www.fargues-saint-hilaire.fr. Un poste informatique est également mis à la disposition du public pour consulter le dossier numérisé.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet ou les adresser par email à mairie@fargues-saint-hilaire.fr avec en objet du message « enquête publique - modification du PLU de Fargues Saint-Hilaire » du lundi 24 septembre 2018 à 9 heures jusqu'au jeudi 24 octobre 2018 à 18 heures ou les adresser par correspondance à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Fargues Saint-Hilaire site 61 avenue de l'Entre Deux Mers 33370 Fargues Saint-Hilaire.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir

- Le lundi 24 septembre 2018 de 9 h à 12 h
- Le samedi 13 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- Le mercredi 24 octobre 2018 de 15 h à 18 h

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au Maire son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie pendant 1 an, seront mis en ligne sur le site Internet de la commune, et seront communiqués à toute personne qui en fera la demande dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

Le Maire, Bertrand GAUTIER

810130-0

DECISION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL AMBARES ET LAGRAVE

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde du 29-08-2018 a autorisé par décision du 4-09-2018 à la SCL LIGHT BROTHERS dont le siège social est situé rue Nicolas Lobano Zone Industrielle la Barbrière à Villeneuve sur Lot (47300) représentée par M. Philippe GINESTET son gérant, l'extension d'un ensemble commercial de 14 924 m² de surface de vente par la création d'un magasin de secteur 2 équipement de la maison, équipement de la personne, culture/loisirs d'une surface de vente de 360 m², portant la surface de vente totale après projet à 15 354 m², situé 1 avenue de la Libération à Ambars-et-Lagrave (33440). Le texte de cette décision est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUAT secrétariat CDAC.

810176-0

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL LE HAILLAN

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde du 29-08-2018 a autorisé par avis du 4-09-2018 à la SARL PEPINIERES THOMAS dont le siège social est situé 65 avenue du Haillan à Saint-Médard-en-Jalles (33160) représentée par M. Dominique DUPOIRIER son gérant, la création d'une jardinerie-animatoire à l'enseigne « VILL'AVERDE » de secteur 2 d'une surface de vente de 6 945 m² dans le lotissement d'activités Caroline Agie Avenue de Magudas sur la commune du Haillan (33185). Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUAT secrétariat CDAC.

810177-0

AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL LA BREDE

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Gironde du 29-08-2018 a autorisé par avis du 5-09-2018 à la SAS AUCHAN SUPERMARCHÉ dont le siège social est situé rue du Maréchal de Laitre de Tassinay à Croix (59170) représentée par M. Sébastien LESEIGNEUR Directeur du Développement - Région Ouest, l'extension de 756 m² de surface de vente du supermarché AUCHAN d'une surface de vente actuelle de 2 236 m², portant la surface de vente totale du magasin après projet à 2 992 m² situé Allée Perrucade à La Brède (33050). Le texte de cet avis est publié au recueil des actes administratifs de la Gironde et peut être consulté à la DDTM 33/SUAT secrétariat CDAC.

810179-0



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE
Services des Procédures Environnementales

2^{ÈME} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE BORDEAUX METROPOLE
Amélioration de la desserte en transport en commun de la zone aéroportuaire de MERIGNAC

Ouverture d'une enquête environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation du projet sur les communes de MERIGNAC, LE HAILLAN et PESSAC et à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole

Une enquête publique est prescrite, du lundi 24 septembre 2018 au jeudi 25 octobre 2018 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur l'utilité publique du projet d'amélioration de la desserte en transport en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole.

Le projet présenté par Bordeaux Métropole consiste à améliorer la desserte en transport en commun de la zone aéroportuaire et des autres zones de développement à fort enjeu métropolitain alentours (OIM Bordeaux Aéroport, OIM Bordeaux Inno Campus et zone commerciale Mérignac Soleil), ainsi que les conditions de déplacement pour les usagers des modes doux.

- Les aménagements prévus comportent :
- l'extension de la ligne A du tramway entre la station Quatre Chemins et l'Aéroport de Bordeaux Mérignac, avec la création de quatre nouvelles stations ;
 - la réalisation d'une ligne de bus d'un niveau de service performant (BNSP) entre Le Haillan (terminus de la ligne A du tramway) au nord et Pessac Bersol au sud, avec création de dix-huit arrêts ;
 - la création et le réaménagement d'équipements dédiés aux modes doux, c'est-à-dire piétons et cyclistes, le long de l'extension de la ligne A du tramway ;
 - la création d'un parc-relais d'une capacité de 250 places au niveau de l'extension de la ligne A du tramway, afin que les automobilistes puissent stationner leur véhicule et emprunter le tramway ;
 - la création de trois barreaux routiers permettant d'améliorer les conditions de desserte de secteurs urbains actuellement enclavés.

Le dossier est soumis à enquête publique au titre des articles L.1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, L.123-1 et suivants du code de l'environnement et L.153-53 du code de l'urbanisme.

Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Madame Aurélie HERVE, Chef de Projet à la Mission Tramway (Téléphone : 05 57 20 70 85 - courriel : aherve@bordeaux-metropole.fr) et Mr Emmanuel MAZET, Directeur de projet (Téléphone : 05 56 99 87 20 - courriel : emazet@bordeaux-metropole.fr) à la Direction des Infrastructures et Déplacements, Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux Cedex.

Le public a la possibilité pendant la période indiquée ci-dessus de prendre connaissance du dossier d'enquête comprenant notamment les avis des collectivités concernées, l'étude d'impact et son résumé non technique, le dossier de mise en compatibilité, l'évaluation environnementale, l'avis unique de l'autorité environnementale et la réponse du porteur de projet :

- en Mairie de Mérignac (siège de l'enquête), 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, à la Direction de la Proximité (Bâtiment B - 1^{er} étage - Bureau A9), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h,
- en Mairie de Le Haillan, 137 avenue Pasteur, au Service Urbanisme, le lundi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h puis de 13 h à 17 h 30, le mardi de 8 h 30 à 12 h puis de 13 h à 18 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 h puis de 13 h à 17 h,
- en Mairie de Pessac, place de la 5^{ème} République, dans le Bureau « Accueil Espaces publics » le lundi de 13 h 30 à 19 h, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 puis de 13 h 30 à 17 h.

Et depuis le poste informatique en accès libre mis à disposition par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer située au rez-de-chaussée, hall d'accueil de la Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.

Par ailleurs, dans les mêmes conditions de délai, le dossier est consultable par le biais du site internet des services de l'Etat en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr (rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques ») ou sur le site www.registre-numerique.fr/desserte-aeroport33

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions peuvent aussi être adressées, avant clôture de la consultation le 25 octobre 2018, à la Présidente de la Commission d'Enquête :

- par écrit, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les lieux d'enquête précités,
 - par correspondance, à la Mairie de Mérignac, siège de l'enquête,
 - par voie électronique, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible par le site internet des Services de l'Etat en Gironde ou directement à l'adresse suivante : desserte-aeroport33@mail.registre-numerique.fr.
- Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées à la Commission d'Enquête lors de ses permanences, sont consultables au siège de l'enquête.
- Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables par le biais du site internet des services de l'Etat en Gironde ou sur le site www.registre-numerique.fr/desserte-aeroport33
- Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès du Préfet de la Gironde, autorité organisatrice (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service des Procédures Environnementales - Cité administrative - 2 rue Jules Ferry, BP 90 - 33090 Bordeaux Cedex) du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, et des observations formulées par le public pendant toute la durée de celle-ci.
- Par décision du Président du tribunal administratif de Bordeaux, une Commission d'Enquête a été désignée pour conduire cette consultation, composée comme suit :
- Présidente : Madame Georgette PEJOUX, Urbaniste retraitée,
Membres : Monsieur Richard PEDEZERT, Géomètre expert DPLG Honoraire,
Madame Fanny HERNANDEZ, Consultante environnement sécurité.
- Les membres de la commission se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations :
- en mairie de Mérignac :

- lundi 8 octobre de 13 h à 17 h
 - mardi 23 octobre de 9 h à 17 h
 - mercredi 24 octobre 9 h à 12 h
 - en mairie de Le Haillan :
 - jeudi 4 octobre de 13 h 30 à 17 h 30
 - vendredi 12 octobre de 13 h à 17 h
 - mardi 16 octobre de 9 h à 12 h
 - lundi 22 octobre de 9 h à 12 h
 - en mairie de Pessac :
 - vendredi 5 octobre de 8 h 30 à 12 h 30
 - mardi 16 octobre de 14 h à 17 h
 - mercredi 17 octobre de 9 h à 12 h 30
 - lundi 22 octobre de 14 h à 19 h
- Le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête resteront à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sur le site internet des services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr et dans les mairies concernées.
- Ces documents seront communiqués à toute personne qui en fera la demande au Préfet de la Gironde.
- Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par arrêté, sur l'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Bordeaux Métropole.
- Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet www.gironde.gouv.fr et affiché dans les mairies et sur les lieux des travaux.
- 810312-0

**Fargues
Hilaire**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE FARGUES SAINT-HILAIRE
MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de la Commune de Fargues Saint-Hilaire, par arrêté du 13 août 2018 a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du lundi 24 septembre au mercredi 24 octobre 2018 inclus à la mairie de Fargues Saint-Hilaire aux jours et heures habituels d'ouverture ou le dossier et le registre d'enquête publique sont déposés.

Monsieur Pierre ROUX a été nommé commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Pendant la durée de l'enquête et selon les horaires d'ouverture de la mairie rappelés ci-dessus, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête les lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le mardi et jeudi de 14 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h, ainsi que sur le site internet www.fargues-saint-hilaire.fr. Un poste informatique est également mis à la disposition du public pour consulter le dossier numérisé.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet ou les adresser par email à mairie@fargues-saint-hilaire.fr avec en objet du message « enquête publique - modification du PLU de Fargues Saint-Hilaire » du lundi 24 septembre 2018 à 9 heures jusqu'au jeudi 24 octobre 2018 à 18 heures ou les adresser par correspondance à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Fargues Saint-Hilaire sise 61 avenue de l'Entre Deux Mers, 33370 Fargues Saint-Hilaire.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, propositions et contre-propositions :

- Le lundi 24 septembre 2018 de 9 h à 12 h
- Le samedi 13 octobre 2018 de 9 h à 12 h
- Le mercredi 24 octobre 2018 de 15 h à 18 h

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au Maire son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie pendant 1 an, seront mis en ligne sur le site Internet de la commune, et seront communiqués à toute personne qui en fera la demande dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

Le Maire, Bertrand GAUTIER

810309-0

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

AVIS
CODE DE L'ENVIRONNEMENT
SAGE «Nappes Profondes» de Gironde
Autorisation pour l'exploitation du forage « Château Olivier/F2 »
situé sur la commune de Léognan

Pétitionnaire : SAS Château Olivier - 175 av. de Bordeaux 33850 Léognan

Par arrêté préfectoral N°SEN/2018/07/05-65 du 07/09/2018, la SAS « Château Olivier » est autorisée, en application de l'article L.214-3 du code de l'environnement, des dispositions du SAGE NP et sous réserve des prescriptions énoncées aux articles de l'arrêté précité, à procéder à l'exploitation du dit forage

Il est précisé la possibilité pour les tiers de consulter en Mairie de Léognan, le dossier technique déposé par le déclarant et le texte intégral de l'arrêté précité.

Pour le Préfet,
Le Directeur départemental des territoires et de la mer, Hervé BRUNELLOT

810333-0

Pendant l'enquête qui se déroulera du 3 septembre 2018 au 3 octobre 2018 inclus, le dossier comprenant la demande d'autorisation environnementale, les avis réglementaires, une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage, sera déposé à la mairie d'Arès où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'État www.gironde.gov.fr rubriques « publication » - « publications légales » - « enquêtes publiques ».

Le public pourra adresser ses observations :
 par correspondance à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie d'Arès ;
 par mail à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : sp-arcachon-enquete publique@gironde.gov.fr

Ces observations seront consultables sur le site Internet des services de l'État pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur, M. Francis CLERQUEROU, recevra le public à la mairie d'Arès :

lundi 3 septembre 2018, de 9 h à 12 heures ;
mercredi 12 septembre 2018, de 14 h à 17 heures ;
mardi 18 septembre 2018, de 9 h à 12 heures ;
jeudi 27 septembre 2018, de 9 h à 12 heures ;
mercredi 3 octobre 2018, de 14 h à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la sous-préfecture d'Arcachon, 55, boulevard du Général-Leclerc, BP 80150, 33311 Arcachon Cedex aux jours et heures ouvrés d'accueil du public (de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le lundi, mardi, jeudi et vendredi).

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie d'Arès, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et sur le site Internet de la préfecture : www.gironde.gov.fr/Publications/Publications-Legales.

Pendant l'enquête, les informations relatives au projet peuvent être demandées au pétitionnaire.

Le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.

Fargues Saint-Hilaire
Commune de Fargues Saint-Hilaire
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de Fargues Saint-Hilaire
modification n°1 du
Plan Local d'Urbanisme

Le maire de la commune de Fargues Saint-Hilaire, par arrêté du 13 août 2018 a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 24 septembre au mercredi 24 octobre 2018** inclus à la mairie de Fargues Saint-Hilaire aux jours et heures habituels d'ouverture ou le dossier et le registre d'enquête publique sont déposés.

M. Pierre ROUX a été nommé commissaire-enquêteur par monsieur le président du Tribunal administratif.

Pendant la durée de l'enquête et selon les horaires d'ouverture de la mairie rappelés ci-après, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête les **lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 18 heures, les mardi et jeudi de 14 h à 18 heures et le samedi de 9 h à 12 heures**, ainsi que sur le site internet www.fargues-saint-hilaire.fr.

Un poste informatique est également mis à la disposition du public pour consulter le dossier numérisé.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet ou les adresser par email à mairie@fargues-saint-hilaire.fr avec en objet du message « enquête publique - modification du PLU de Fargues Saint-Hilaire » du lundi 24 septembre 2018 à 9 heures jusqu'au jeudi 24 octobre 2018 à 18 heures ou les adresser par correspondance à monsieur le commissaire-enquêteur à la mairie de Fargues Saint-Hilaire, sise, 61, avenue de l'Entre-Deux-Mers, 33370 Fargues Saint-Hilaire.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, propositions et contre-propositions :

le lundi 24 septembre 2018 de 9 h à 12 heures ;
le samedi 13 octobre 2018 de 9 h à 12 heures ;
le mercredi 24 octobre 2018 de 15 h à 18 heures.

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au maire son rapport et ses conclusions motivées.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables en mairie pendant 1 an, seront mis en ligne sur le site Internet de la commune, et seront communiqués à toute personne qui en fera la demande dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

Annonces légales
 VIE DES SOCIÉTÉS

Atelier Jeffer Ogera-Ajo
Société A Responsabilité Limitée
au capital social de 4 000 €
Siège social : Route de Laujuzan, 32110 Nogaro
RCS Auch 810 168 542
TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 10 février 2018, il a été décidé le transfert du siège social de route de Laujuzan, 32110 Nogaro à 173, rue de Turonne, 33 000 Bordeaux.

En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de Auch sous le numéro 810 168 542 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Bordeaux.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

FRANÇOIS FERBOS

UNE ENQUÊTE MYSTÉRIEUSE ET POLICIAIRE MADE IN

FRANÇOIS FERBOS

OS TROUBLES SUR LE BASSIN D'

PREMIÈRE ENQUÊTE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR MENÉE SUR LE BASSIN D'UN ROMAN MADE IN SUD OUEST

17 € 208 PA
14,5 x

CHEZ VOTRE MARCHAND ET CHEZ VOTRE LI

SUDOUEST Jeudi 27 septembre 2018



Besoin d'eau pour tout usage, un puits foré vous satisfera. Devis gratuit. Renseignement au 06.05.48.56.34 EUGENE BOISSON



La Ste GEO et EAU : forage d'eau ttes profondeurs, fourniture et pose de pompes, nettoyage de forage à l'air comprimé, Part et Prof. 06.76.75.34.64

AGRICULTURE

AV vieux fumier vache et cheval 9 €/sac et 8 €/sac par 10, sac de 35 kg. Livraison gratuite. Tél. 05 56 20 81 21 ou 06 80 68 95 28. Particulier

Rech. TRACTEUR état indif. 2 et 4 RM (FIAT, SOMECA, UNIVERSAL...) PRESSE MD, SEMOIR et ENSILLEUSE à maïs, ROUMBALEUR. Chargeuse et pelles à pneus. Voitures anciennes. Tél. 06.26.69.51.36. Particulier

Vds FUMIER DE CHEVAL composté 10 sacs livrés 2 gratuits. Livraison gratuite et Petites BOTTES foin luzerne paille (20 kg). Tél. 07.87.58.58.56 Particulier

Vends VIEUX FUMIER DE CHEVAL idéal pour le jardin, en sac de 30kg, minimum 5 sacs livraison gratuite 06 18 48 23 30 Particulier

BOIS DE CHAUFFAGE

A vendre bois de chauffage: sec, 50 cm, prêt à l'emploi, livré sur dpt. 40 et 64. tel. 0676221986. Particulier

AV Bois de chêne, Long 2M, 41 € le stère livré et 0, 50 cm 68 € le stère livré. Tél. 06.76.73.79.05 Particulier

ANIMAUX

AV Palombes pour appaux et reproduction T 05 59 05 73 96. Particulier

AV Chiots Cavalier King Charles, Shih tzu, Chihuahua, vaccinés, tatoués inscrits au Lof : 243680. Garantie. TEL. 06.68.08.02.51



POINTERS portée exceptionnelle 4 le-

Achète Collection de Timbres, Lettres, Cartes Postales, Anciennes, tél: 0556059667 Particulier



PARTICULIER: Collectionneur achète cher grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne etc. même très vieux ou imbuvables. Vieux spiritueux (cognac, armagnac, rhums, chartreuse etc.) tel: 06.76.08.74.60 PARTICULIER Particulier

Achete tableaux anciens et modernes, tous sujets de peintres français ou étrangers. Fond d'atelier de peintres decedés... Bronze animalier. Tel 0607032316 v.marillier@wanadoo.fr Particulier

MUSIQUE

Vend piano BOSTON 193 1/4 de queue laqué noir de 1996 avec banquette 06 80 57 92 37 Particulier



Achète VIOLONS, VIOLONCELLES, ALTO, même en mauvais état. Déplacements gratuits ds tte la région. Tel. 06 43 89 86 01 Particulier



Collectionneur sérieux achète à prix très intéressants violons, violoncelles, mm en mauvais état, se déplace gratuitement Tel : 06 47 64 77 07 Particulier



Luthier achète violon violoncelle archet contrebasse même en mauvais état cassé ou pour pièce tout est récupérable sur un violon ne laisse pas mourir vaut violon dans le grenier je vais leur donner une deuxième vie estimation de vaut violon sur place sur rendez-vous au 07 50 48 77 88 Particulier

Annonces

SUD OUEST Annonces légales
sudouest-legales.fr - sudouest-marche

Annonces administratives et judiciaires



Commune de Fargues Saint-Hilaire
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de Fargues Saint-Hilaire
modification n°1 du
Plan Local d'Urbanisme

Le maire de la commune de Fargues Saint-Hilaire, par arrêté du 13 août 2018 a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 24 septembre au mercredi 24 octobre 2018 inclus** à la mairie de Fargues Saint-Hilaire aux jours et heures habituels d'ouverture où le dossier et le registre d'enquête publique sont déposés.

M. Pierre ROUX a été nommé commissaire-enquêteur par monsieur le président du Tribunal administratif.

Pendant la durée de l'enquête et selon les horaires d'ouverture de la mairie rappelés ci-après, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête les lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 18 heures, les mardi et jeudi de 14 h à 18 heures et le samedi de 9 h à 12 heures, ainsi que sur le site internet www.fargues-saint-hilaire.fr

Un poste informatique est également mis à la disposition du public pour consulter le dossier numérisé.

Le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet ou les adresser par email à mairie@fargues-saint-hilaire.fr avec en objet du message «enquête publique - modification du PLU de Fargues Saint-Hilaire» du lundi 24 septembre 2018 à 9 heures jusqu'au jeudi 24 octobre 2018 à 18 heures ou les adresser par correspondance à monsieur le commissaire-enquêteur à la mairie de Fargues Saint-Hilaire, sise, 61, avenue de l'Entre-Deux-Mers, 33370 Fargues Saint-Hilaire.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, propositions et contre-propositions :

- le **lundi 24 septembre 2018 de 9 h à 12 heures** ;
- le **samedi 13 octobre 2018 de 9 h à 12 heures** ;
- le **mercredi 24 octobre 2018 de 15 h à 18 heures**.

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au maire son rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables en mairie pendant 1 an, seront mis en ligne sur le site Internet de la commune, et seront communiqués à toute personne qui en fera la demande dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.



Communauté d'Agglomération du Libournais

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Mise à l'enquête publique du projet
de révision de la carte communale

Depuis le 1^{er} septembre 2014, en date du 20 septembre 2014, le président de la Communauté

Copie d'écran page d'accueil de la mairie

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies à des fins d'analyse et de confort de visite sur ce site. [ACCEPTER](#) [En savoir plus](#)

Lundi 17 septembre 2018 13h

Agenda / Actualités | Démarches administratives | Contacter la mairie | VOUS ÊTES ?

Fargues St Hilaire



La commune | Culture, Sport et Loisirs | Enfance et Jeunesse | Vie économique | Vie pratique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification du PDU

Prendre connaissance de tous les détails

[lire la suite](#)

Agenda & Actualités

Mercredi 19 septembre 2018

Permanences de la Mission Locale des Hauts de Garonne

La Mission Locale informe, oriente et accompagne les jeunes en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi. Elle apporte un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté. Elle aide les jeunes des 45 communes de son territoire. [...]

Démarches administratives

- Demande d'acte de naissance
- Demande d'acte de mariage
- Demande d'acte
- Demande de

Copie d'écran site de la mairie. Avis d'enquête.

Mercredi 26 septembre 2018 | 11° | Agende / Actualités | Démarches administratives | Contacter la mairie | VOUS ÊTES ?

Fargues St Hilaire

La commune | Culture, Sport et Loisirs | Enfance et jeunesse | Vie économique | Vie pratique

- MAIRIE
- VIE MUNICIPALE
- PROJETS EN COURS
 - L'école de musique
 - Vidéo protection
 - Modification du Plan Local d'Urbanisme
 - Aménagement de l'étang des cédres
 - Aménagement du Centre-Bourg
 - Voir les travaux à l'étang des cédres
 - L'AdAP (agenda d'accessibilité programmée) et la mise aux normes
- SERVICES MUNICIPAUX
- VENIR À FARGUES

Modification du Plan Local d'Urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE FARGUES SAINT-HILAIRE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal de Fargues Saint-Hilaire, en vertu de son pouvoir réglementaire, a délibéré et a décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme de Fargues Saint-Hilaire.

Par délibération du conseil municipal du 09 avril 2018 puis par arrêté municipal du 17 avril 2018, il a été décidé de modifier le Plan Local d'Urbanisme de Fargues Saint-Hilaire.

Vous trouverez dans cette rubrique, l'ensemble des documents du dossier en consultation.


L'enquête publique se déroulera du lundi 24 septembre au mercredi 24 octobre 2018 inclus.

Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu :

- LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 de 9h00 à 12h00
- SAMEDI 13 OCTOBRE 2018 de 9h00 à 12h00
- MERCREDI 24 OCTOBRE 2018 de 15h00 à 18h00.

Durant cette période, vous pourrez également formuler vos observations par mail :
merci de renseigner l'objet de votre message : « enquête publique – modification du PLU de Fargues Saint-Hilaire ».

CLICHER SUR « CONTACTER LA MAIRIE » puis DESCENDRE JUSQU'AU FORMULAIRE



Contactez la mairie

Vous avez la possibilité de nous contacter : en vous rendant à la mairie :
61 avenue de l'Entre-deux-Mers, 33370 Fargues Saint-Hilaire, par téléphone au 05 56 21 21 41, par Fax au 05 56 68 33 62 en utilisant le formulaire ci-dessous.

Fargues Saint Hilaire

Elles seront transmises au commissaire enquêteur et mises en ligne dans cette rubrique.

Consulter PLAN DE ZONAGE – BOURG OUEST
https://www.dropbox.com/s/dsojuv936hd99p/2018-05_FARGUES_M1_3o1_bourg_ouest_2000NC2NB0_APRES_light.pdf?dl=0

Consulter PLAN DE ZONAGE – BOURG EST
https://www.dropbox.com/s/tseivz4bthvfn/2018-05_FARGUES_M1_3o2_bourg_est_2000%2C%2B0_APRES_light.pdf?dl=0

Consulter LE ZONAGE MIXITÉ SOCIALE
https://www.dropbox.com/s/adb81vn2hy38U/2018-05_FARGUES_M1_3s_mixite_sociale_APRES_light.pdf?dl=0

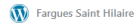
Consulter les ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT et de PROGRAMMATION
https://www.dropbox.com/s/2yhwf01hvfes/2018-07_FARGUES_M1_OAP_p_modif%2C%2A9es_light.pdf?dl=0

Documents à télécharger

- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU
- ARRÊTÉ PRÉSCRIVANT LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE FARGUES SAINT-HILAIRE
- ARRÊTÉ PORTANT MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU
- NOTICE
- DÉLIBÉRÉ DE DÉFINITION

Contactez la mairie

Vous avez la possibilité de nous contacter : en vous rendant à la mairie :
61 avenue de l'Entre-deux-Mers, 33370 Fargues Saint-Hilaire, par
téléphone au 05 56 21 21 41, par Fax au 05 56 68 33 62 en utilisant le
formulaire ci-dessous.



Elles seront transmises au commissaire enquêteur et mises en ligne dans cette rubrique.

Consulter PLAN DE ZONAGE – BOURG OUEST

https://www.dropbox.com/s/d6a9v936hd95p/2018-05_FARGUES_M1_3b1_bourg_ouest_2009%2C%80_APRES_light.pdf?dl=0

Consulter PLAN DE ZONAGE – BOURG EST

https://www.dropbox.com/s/tseivz4b7h7fn/2018-05_FARGUES_M1_3b2_bourg_est_2009%2C%80_APRES_light.pdf?dl=0

Consulter LE ZONAGE MIXITÉ SOCIALE

https://www.dropbox.com/s/tdp81yn2hy38l/2018-05_FARGUES_M1_3s_mixite_sociale_APRES_light.pdf?dl=0

Consulter les ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT et de PROGRAMMATION

https://www.dropbox.com/s/2yhwf01hyfele/2018-07_FARGUES_M1_OAP_p_modif%2C%9A9es_light.pdf?dl=0

Documents à télécharger

- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU
- ARRÊTÉ PRÉSCRIVANT LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE FARGUES SAINT-HILAIRE
- ARRÊTÉ PORTANT MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU
- NOTICE
- RAPPORT DE PRÉSENTATION
- PLAN DE ZONAGE - ENSEMBLE COMMUNE AVANT
- RÈGLEMENT
- CONSULTER LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Tweeter J'aime 8

Liens
utiles



Menu Restaurant

Conseil municipal

Commerce /

Annuaire

Démarche

